

emplois-là, précisément parce que je suis député. Alors, la même chose peut se produire dans d'autres domaines où il n'existe pas de conflit d'intérêts, où il y a mauvaise interprétation de la part d'un fonctionnaire.

● (1440)

C'est dans cette quatrième catégorie, je pense, que les intérêts financiers touchent plusieurs députés, et c'est là, monsieur l'Orateur, que, à mon avis, le président du Conseil privé (M. MacEachen) aurait dû dire s'il considère l'établissement d'un mécanisme quelconque pour surveiller ces quatre catégories de conflits et la participation des députés ou des sénateurs à des entreprises qui ne sont pas gouvernementales, qui ne transigent à peu près jamais avec le gouvernement, et à qui, à un moment donné on défend de bénéficier des mêmes droits que les autres entreprises du même genre, mais où n'est en cause aucun député.

Ce serait bon, dans le projet de loi, d'établir clairement quels sont les intérêts financiers compris dans la déclaration du ministre, et quels mécanismes le ministre entend utiliser pour surveiller ces conflits, quels qu'ils soient.

Monsieur l'Orateur, la présentation de ce document est tout à fait opportune. Le ministre appelle l'attention de tous les députés, de tous les sénateurs, sur une question qui, aujourd'hui, est débattue non seulement ici, mais dans bien des pays, spécialement aux États-Unis, depuis sept ou huit semaines. Nous ne voudrions pas voir la même chose se produire chez nous. Nous voulons prendre les dispositions pour que ces choses soient évitées au Canada, mais il faut agir franchement.

Une chose, au Canada comme ailleurs, monsieur l'Orateur, devrait être également surveillée de plus près, et je sais qu'on en parle. Il s'agit des caisses électorales. Un ministre peut écrire à de grandes sociétés, même américaines, et demander des fonds pour «faire» des élections; à ce moment-là, il y a certainement conflit d'intérêts, peut-être pas directement personnel, mais indirectement personnel, parce qu'il s'agit de l'intérêt du parti du ministre. A ce moment-là, il serait bon d'établir le mécanisme nécessaire pour surveiller les agissements, le comportement, ou les intérêts des députés et également des partis politiques, pour donner au peuple en général la certitude, la conviction, que ses représentants ne sont pas des vendus, mais des gens à leur service.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ADOPTION DU BILL RELATIF À LA HAUSSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente, soit l'augmentation constante du coût de la vie.

Je propose, appuyé par le député de Rimouski (M. Allard):

Que la Chambre procède sans délai à l'étude du bill C-211 sur les allocations familiales afin que la majoration des taux entre en vigueur pour l'ouverture des classes en septembre 1973, cela en

Finances

vue d'augmenter les revenus des familles à faible et moyen revenus et les aider à faire face au coût élevé de la vie.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le projet de loi inscrit au *Feuilleton* et intitulé «Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration» a fait l'objet de discussions selon le processus habituel. Sauf erreur, on semble disposé à consentir à l'unanimité à passer outre à l'avis habituellement requis pour en faire la première lecture aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

L'IMMIGRATION

MESURE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS ET PROCÉDURES

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) demande la permission de présenter le bill C-212 concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES FINANCES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA ET LE FLÉCHISSEMENT DE LA SITUATION MONÉTAIRE INTERNATIONALE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, avec l'appui du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je propose l'ajournement de la Chambre en conformité de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire bien précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, la nécessité pressante pour le gouvernement du Canada de faire connaître ses intentions et de formuler des propositions relatives au fléchissement de la situation monétaire internationale et à la menace qui plane sur le commerce du Canada avec l'étranger.

Des voix: Bravo!